



RÈGLEMENT de l'AS UGINE Football



Catégories U7 - U9

Madame, Monsieur,

En prenant une licence de football pour votre enfant à l'AS UGINE Football, vous vous engagez à respecter et à faire respecter à votre enfant, le présent règlement.

Merci de le lire attentivement avec votre enfant et de le signer.

Article 1 : Respect et politesse

- Le joueur salue ses camarades et ses entraîneurs à son arrivée et avant de partir.
 - Le joueur et ses parents sont dans une attitude respectueuse tant envers les coéquipiers qu'envers les entraîneurs et personnes alentours (parents – dirigeants – adversaires). Ne seront tolérées aucune insulte ou moquerie. Le football est un sport d'équipe. L'esprit d'entraide et de solidarité est primordial dans la recherche de plaisir et de progression.
- Les entraîneurs sont des bénévoles qui viennent partager leur passion avec nos licenciés. Chacun (parents et enfant) leur doit le respect. Le dialogue est toujours possible selon les règles de courtoisie et de respect qui s'imposent.

Article 2 : Assiduité

Il est attendu que le joueur soit présent à l'entraînement et aux matchs / plateaux auquel il est convoqué, sauf pour motif recevable (maladie – événement familial – problème de transport).

En cas d'absence, il est **obligatoire de prévenir l'entraîneur** suffisamment à l'avance pour anticiper sur une modification de séance si besoin.

S'il s'avère qu'un joueur est anormalement absent, nous nous rapprocherons des parents pour en connaître les raisons et trouver une solution.

Nous rappelons que le football est un sport d'équipe. Une absence a des conséquences sur les autres joueurs, l'entraîneur, les parents et aussi sur le club qui reçoit ou qui se déplace si nous devons annuler. Il est important d'en mesurer les conséquences, qui peuvent aussi être financières pour notre club.

Nous vous informons que les entraînements et matchs ne seront suspendus que pendant la trêve hivernale. Au-delà, même si les entraînements ne peuvent avoir lieu en extérieur, votre enfant sera accueilli et attendu pour des actions éducatives en intérieur qui ont toute leur importance. **Sa présence est recommandée.**

Article 3 : Ponctualité

Le joueur se doit d'être présent un peu avant l'heure de début de l'entraînement ou de convocation au match pour pouvoir commencer à l'heure avec l'effectif complet ou de partir à l'heure en déplacement. Il est obligatoire de prévenir en cas de retard qui doit rester exceptionnel.

Si un joueur est anormalement en retard, nous nous rapprocherons des parents pour en connaître les raisons et trouver une solution pour y remédier.

Article 4 : Respect du matériel et des locaux

Il est attendu que le joueur respecte le matériel et les locaux mis à sa disposition.
Toute détérioration dont il serait responsable devra être assumée financièrement par ses parents.

Article 5 : Responsabilité de l'AS Ugine Football

L'AS Ugine Football est responsable du joueur dès son arrivée sur le terrain jusqu'à sa sortie du terrain.
L'AS Ugine Football est responsable du joueur dès son arrivée au foyer en cas de déplacement et jusqu'au retour au foyer sauf si le parent accompagne l'enfant en déplacement.

Il est donc de la responsabilité des parents d'être à l'heure pour récupérer leur enfant à la fin de l'entraînement, du match ou au retour du déplacement.

Article 6 : Vie associative et suivi de votre enfant

En prenant une licence de football pour leur enfant à l'As Ugine, les parents s'engagent à **accompagner l'équipe à l'extérieur au moins 2 fois au cours de la saison** afin de permettre une rotation des parents qui suivent les équipes.

Cela est important aussi pour les enfants que leur parents s'investissent dans leur activité sportive, il en va de leur plaisir de jouer et même, de leur progression.

Les parents s'engagent à participer à l'**ouverture de la buvette au moins 2 fois dans la saison** afin de permettre une rotation des parents bénévoles.

Au-delà de ces deux besoins fondamentaux pour le bon déroulement de la saison de football de votre enfant, l'AS Ugine sera heureuse de vous accueillir sur ses autres manifestations et actions selon vos disponibilités et envies.

Article 7 : utilisation du groupe Whatsapp ou de Sport Easy

Ces supports de communication sont utilisés à titre informatif. Ils ne sont pas le lieu de questionnements personnels ou relevant des instances décisionnaires et organisatrices du club. Pour cela, merci de privilégier les entretiens en privé et de vous adresser aux interlocuteurs concernés.

Signature du père :

Signature de la mère :

Signature du licencié / de la licenciée :